



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
6 mai 2014
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2014

23-27 juin 2014, Genève

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour la Tunisie

Assistance proposée : 5 millions de dollars, dont 2,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 2,5 millions provenant de modalités de cofinancement ou d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires

Durée du programme 5 ans (2015-2019)

Cycle d'assistance : Neuvième

Catégorie sur la base de la décision 2013/12 : Rose

Assistance proposée

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Domaines de résultats du plan stratégique</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Résultat 1. Santé sexuelle et procréative	1,00	0,37	1,37
Résultat 3. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0,65	1,45	2,10
Résultat 4. Dynamique des populations	0,60	0,67	1,27
Coordination du programme et assistance	0,25	–	0,25
Total	2,50	2,50	5,00



I. Analyse de la situation

1. La Tunisie connaît une transformation politique qui a été inaugurée par les jeunes à la fin de 2010 et a culminé en janvier 2011 avec le renversement du gouvernement d'alors. L'élection d'une assemblée constituante en octobre 2011 a été suivie par une polarisation, des violences et des troubles politiques. Ces événements ont ralenti la transition, affaibli les institutions nationales et retardé la mise en œuvre d'un plan de développement national de lutte contre les déséquilibres structurels et les disparités entre les régions. La constitution nouvellement adoptée ouvre de réelles perspectives de progrès dans les domaines des droits de l'homme, y compris la santé procréatrice et sexuelle, de la décentralisation et du renforcement de la gouvernance locale.

2. En 2013, les données de l'institut national de statistique montrent que la Tunisie compte 10,8 millions d'habitants, dont un tiers ont moins de 25 ans et 9 % plus de 60 ans. Vingt-huit pour cent des Tunisiens ont entre 15 et 29 ans. Le pays a atteint le dernier stade de la transition démographique : le taux synchrétique de fécondité est de 2,15 enfants par femme et le taux d'accroissement annuel de 1,2 %.

3. La Tunisie compte six régions : le Nord-Est, le Nord-Ouest, le Centre-Est, le Centre-Ouest, le Sud-Est et le Sud-Ouest. Les deux tiers des Tunisiens vivent en zone urbaine. Environ 15 % des habitants sont pauvres, avec des disparités marquées entre les sous-régions. Les taux de pauvreté du Sud et de l'Ouest sont respectivement de 18 et 32 %, comparés à 10 % dans le Nord et l'Est. L'analphabétisme reste élevé et touche une femme sur quatre et un homme sur 10. Le taux de chômage est d'environ 16 % et atteint presque 40 % chez les Tunisiens âgés de 15 à 29 ans, et plus particulièrement 43,5 % chez les Tunisiennes diplômées de l'université.

4. La santé publique est assurée par un réseau d'environ 2 000 centres de santé, 120 maternités rurales et hôpitaux de district, et 34 hôpitaux régionaux. La proportion de Tunisiens affiliés à la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) atteint 85 %. Un dialogue de société a été entrepris en 2013 avec toutes les parties prenantes en vue de réformer le secteur de la santé pour que le système donne de meilleurs résultats et soit mieux adapté dans une perspective d'équité.

5. L'adoption et la mise en œuvre de programmes de planification de la famille à l'échelle nationale ont contribué à freiner la fécondité et à accroître l'espérance de vie à la naissance. Le taux national de prévalence de la contraception est de 62,5 %. Le pourcentage des besoins de contraception non satisfaits est de 7 %, avec de très fortes disparités entre les régions et les classes d'âge puisqu'il atteint environ 12 % dans le Centre-Ouest et le Centre-Est, et culmine chez les jeunes femmes âgées de 20 à 24 ans (16 %) et celles qui ont de 25 à 29 ans (12 %).

6. Entre 1990 et 2008, l'indice de mortalité maternelle a reculé de 75 à 45 pour 100 000 naissances vivantes. À partir de là, la Tunisie doit encore l'abaisser jusqu'à 19 pour atteindre l'objectif 5 des objectifs du Millénaire pour le développement. Cela lui sera d'autant plus difficile que la situation varie selon les régions, l'indice étant surtout élevé dans le Nord-Ouest (67), le Sud-Est (57) et le Centre-Ouest (56). Le manque de coordination entre les parties prenantes, s'ajoutant à l'absence de consensus concernant le rang de priorité des services de santé procréatrice, renforce les inégalités de la répartition et de l'accès aux services, à tous les niveaux du système de soins de santé. Les services et l'information concernant les services de

santé sexuelle et procréatrice sont mal répartis et intégrés dans le système de soins de santé, y compris pour les jeunes. Seulement 10 % des centres de soins de santé primaire offrent un ensemble de services essentiels de santé procréatrice dans le Nord-Ouest, le Sud-Est et le Centre-Ouest alors que des services complets sont proposés dans le Nord et le Centre Est. La CNAM ne garantit pas tous les éléments de la santé et des droits en matière de procréation et la liste des services essentiels de santé sexuelle et procréatrice appelle une révision.

7. La Tunisie recensera sa population en 2014 et se servira des résultats pour appuyer des politiques publiques fondées sur des faits et adaptées aux besoins prioritaires de ses habitants.

8. Environ 48 % des femmes âgées de 18 à 64 ans ont subi des violences au moins sous une forme ou sous une autre au cours de leur vie. La législation prévoit des dispositions en faveur de droits des femmes mais elle doit être plus spécifique au sujet de la violence subie par elles. Pour prévenir cette violence et y réagir, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale qui n'est toutefois pas encore appliquée, d'où un manque de services régionaux et des lacunes dans les domaines de la coordination intersectorielle, de l'information et de l'aiguillage, et aussi une faiblesse de la qualité de ces services.

II. Coopération passée et enseignements retirés

9. L'évaluation du huitième programme de pays (2007-2014) a pris note de l'utilité des efforts déployés par le FNUAP pour inclure dans les réformes les questions de population, de droits en matière de santé procréatrice et d'égalité des sexes. À ce sujet, le FNUAP est reconnu comme capable de fournir un appui technique de qualité et de jouer un rôle de coordination au sujet des questions liées à sa mission.

10. L'évaluation a relevé les résultats et les difficultés dans les domaines ci-après : a) extension des volets concernant la santé procréatrice mais les efforts n'aboutiront pas s'il n'existe pas, au niveau politique, un consensus quant à un ensemble de soins de santé primaire d'un coût abordable, y compris avec le secteur privé; b) réflexion sur les moyens de garantir des services de santé procréatrice universels, en particulier aux jeunes et aux femmes, afin de réduire les inégalités et de permettre l'exercice des droits en matière de procréation; c) développement des capacités des gestionnaires de programmes concernant la santé sexuelle et procréatrice dans quatre régions pour améliorer la planification régionale et la qualité des services, bien que le manque de décisions politiques en vue d'une véritable planification de la régionalisation ait limité l'atténuation des disparités régionales; d) appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les violences à l'endroit des femmes et à son adoption; e) appui à la société civile dans divers domaines, entre autres pour développer l'engagement civique des jeunes, faire reculer la violence à l'encontre des femmes, faire prendre pleinement en compte la santé sexuelle et procréatrice et les droits en matière de procréation, et défendre la pleine application du Plan national d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, bien que cet appui n'ait pas donné les résultats escomptés en raison de la non-participation d'acteurs stratégiques, comme les organismes confessionnels, les parlementaires, les hommes et les garçons et de

l'absence de définition des principaux bénéficiaires ciblés; f) appui aux interventions humanitaires concernant la santé sexuelle et procréatrice, ainsi que les droits en matière de procréation et la violence sexiste, dans le contexte de la crise en Libye; g) diffusion de l'approche fondée sur les droits de l'homme et la gestion axée sur les résultats dans les institutions ainsi que les organismes de la société civile qui ont des activités concernant la santé et les droits en matière de procréation.

11. L'évaluation recommande que le bureau de pays du FNUAP : a) axe mieux ses actions de mobilisation sur les acteurs les plus influents de sorte que les questions relatives à la santé sexuelle et procréatrice, aux droits en matière de procréation, à l'égalité des sexes et à la dynamique des populations soient intégrées aux réformes des politiques et que des services de santé procréatrice soient fournis aux femmes et aux jeunes dans les régions les plus défavorisées; b) contribue à renforcer l'intégration des fournitures destinées aux services de santé primaire sexuelle et procréatrice pour qu'ils soient universels, en adoptant un ensemble de services essentiels et incluant leurs coûts; c) continue à appuyer des réformes de politique en mobilisant les décideurs, en réunissant et analysant des données ventilées par âge, sexe et catégorie sociale pour mieux défendre les droits en matière de santé procréatrice et de procréation, principalement ceux des jeunes et des femmes; d) réclame la fourniture de services de santé procréatrice de bonne qualité qui respectent les droits fondamentaux, entre autres dans l'intérêt des jeunes et des femmes qui ont été victimes de violence; e) stimule le renforcement de la coordination ainsi que la direction et la prise en main par le pays, pour qu'il incorpore les principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement après 2014 à son ordre national de priorité et les relie au programme de développement pour l'après-2015.

III. Programme proposé

12. Le FNUAP et le Gouvernement tunisien ont établi le programme proposé en consultation avec un vaste éventail de partenaires. Ce programme est conforme à l'ordre de priorité national, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2015-2019), au Plan stratégique du FNUAP (2014-2017), et aux orientations concernant les modèles d'affaires à l'intention des pays à revenu moyen supérieur. Le programme suit une approche axée sur les droits fondamentaux et des principes de gestion axée sur les résultats.

13. À partir des conclusions et recommandations de l'évaluation, le programme visera principalement à : a) appuyer la mobilisation et la concertation pour promouvoir la santé sexuelle et procréatrice, les droits en matière de procréation et l'accès aux services des femmes et des jeunes, surtout s'ils sont parmi les plus vulnérables; b) promouvoir, mettre en place et intégrer au niveau des soins de santé primaire un ensemble de services essentiels concernant la santé sexuelle et procréatrice; c) appuyer la collecte et l'analyse de données qui serviront à formuler des décisions concernant la dynamique des populations et ses liens avec la santé sexuelle et procréatrice et les droits en matière de procréation; d) renforcer la gestion du savoir et les capacités institutionnelles pour combler les lacunes résultant de la transition politique.

14. Le programme bénéficiera principalement aux femmes et aux jeunes, en particulier ceux dont les besoins sont les plus pressants. Le FNUAP traitera des

mesures préalables et de l'aide humanitaire dans l'ensemble du programme, qui sera mis en œuvre dans le Nord, le Centre, le Sud-Ouest et le Sud-Est de la Tunisie.

Résultat 1 : santé sexuelle et procréative

15. *Produit 1. Appui à une concertation concernant les mesures à prendre pour concevoir et inclure un ensemble de services essentiels de qualité concernant la santé sexuelle et procréatrice des femmes et des jeunes dans des régions ciblées. Le FNUAP s'emploiera dans ce sens à appuyer les efforts de mobilisation et apporter une assistance technique aux décideurs pour :* a) créer une commission nationale et mettre en place un système pour coordonner, surveiller et évaluer le plan d'action national concernant la santé sexuelle et procréatrice; b) dans les régions ciblées, évaluer les besoins non satisfaits des femmes et des jeunes en matière de santé sexuelle et procréatrice; c) appuyer les initiatives locales visant à répondre aux besoins des femmes et des jeunes les plus vulnérables; d) englober l'ensemble minimal de services initiaux, y compris pour prévenir la violence sexiste et y réagir, dans la planification des interventions d'urgence au niveau national afin de répondre, dans les situations d'urgence, aux besoins des femmes et des jeunes en matière de santé sexuelle et procréatrice; e) renforcer la coordination intersectorielle et le système d'aiguillage face à la violence sexiste.

Résultat 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes

16. *Produit 1. Renforcement des capacités des décideurs et des organismes de la société civile à promouvoir les droits en matière de procréation et l'égalité des sexes. Le FNUAP s'emploiera pour cela à fournir un appui technique afin de* a) concevoir des outils de suivi permettant de rendre compte des obligations et recommandations internationales dans le domaine des droits de l'homme; b) développer, dans les organismes de la société civile et chez les responsables politiques, y compris les parlementaires, la capacité de mobilisation, surveillance, suivi et compte rendu concernant l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les recommandations résultant de l'examen périodique universel; c) faire participer les hommes et les garçons à la promotion des droits en matière de procréation et aussi de l'égalité des sexes.

Résultat 4 : dynamique des populations

17. *Produit 1. Mobilisation sur la base de données factuelles pour fournir aux décideurs des informations concernant la dynamique des populations, la santé sexuelle et procréatrice et les droits en matière de procréation, le VIH, les adolescents et les jeunes et l'égalité des sexes. À cette fin, le FNUAP :* a) fournira des conseils techniques et théoriques en vue de la collecte, l'analyse, la diffusion et une plus large utilisation de données de grande qualité, entre autres par des recensements et des enquêtes, au sujet de la dynamique des populations, de l'égalité des sexes, de la santé sexuelle et procréatrice et des droits en matière de procréation; b) appuiera des réseaux de partenaires – institutions de recherche et universités par exemple – pour que des études analytiques soient consacrées aux liens entre la dynamique des populations, l'égalité des sexes, la santé sexuelle et procréatrice et les droits en matière de procréation; c) se servira des résultats des analyses pour une mobilisation étayée par des faits.

IV. Gestion du programme, suivi et évaluation

18. Le Comité directeur du programme, regroupant des représentants du ministère des affaires étrangères, du ministère chargé de la coordination avec l'ONU, des partenaires de réalisation du programme et du FNUAP, surveillera la mise en œuvre du programme.

19. Conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations unies (résolution de l'Assemblée générale 67/226), le FNUAP suivra des modalités d'exécution viables, insistant sur l'exécution nationale. En outre, il encouragera et accroîtra la programmation conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi que la coopération Sud-Sud dans les domaines de la santé sexuelle et procréatrice et de l'égalité des sexes.

20. Le FNUAP et ses partenaires suivront régulièrement l'évolution de l'environnement, évalueront les risques, adopteront des mesures d'atténuation et établiront des plans d'intervention selon les besoins. En cas de crise ou d'urgence, le FNUAP, en consultation avec ses homologues nationaux, pourra reprogrammer des activités dans le sens d'actions d'urgence.

21. De même que dans les cycles précédents, le FNUAP négociera un accord de cofinancement avec le Gouvernement pour le cycle quinquennal 2015-2019. En outre, il dressera un plan de mobilisation des ressources pour obtenir la participation de donateurs, traditionnels ou non.

22. Le bureau de pays emploie du personnel financé sur les ressources ordinaires du FNUAP à des activités de gestion du programme et d'assurance de la qualité, ainsi que du personnel financé à partir d'autres ressources. Le FNUAP allouera des ressources du programme au personnel affecté à l'appui technique.

23. Le FNUAP recrutera un coordonnateur national pour le programme afin d'accroître les capacités du bureau de pays de sorte qu'il puisse jouer un rôle plus stratégique dans la gestion et la mise en œuvre de son neuvième programme de pays (2015-2019) dans les conditions complexes de transition que traverse la Tunisie.

Couplages résultats-ressources pour la Tunisie

Priorités nationales : a) assurer le progrès social et l'égalité des chances et renforcer la protection sociale ; b) améliorer l'état de santé de la population, la qualité et l'utilité de l'enseignement, la situation des femmes et des jeunes.

Résultat du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : L'État fournit des services sociaux dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de la protection, de meilleure qualité et accessibles aux groupes vulnérables

Indicateurs de résultat : a) nombre de structures permettant l'application de normes de qualité; b) pourcentage de la population ayant accès à une couverture sanitaire; c) existence de stratégies visant à améliorer la qualité des services sociaux sur la base de normes de qualité pré définies

Résultats du plan stratégique du FNUAP	Produits du programme de pays	Indicateurs de produit, point de départ et cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Résultat 1 : services de santé sexuelle et procréatrice</p> <p>Disponibilité et utilisation accrues de services intégrés de santé sexuelle et procréatrice (y compris planification de la famille, santé maternelle et VIH) qui soient soucieux de l'égalité des sexes et répondent aux normes en matière de droits de l'homme concernant la qualité des soins et l'égalité d'accès)</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de la demande de contraceptifs qui est satisfaite : <p><i>Point de départ :</i> 62 %; <i>cible :</i> 70 %</p>	<p>Produit 1 :</p> <p>Concertation recevant un appui et visant à concevoir et intégrer un ensemble essentiel de services de qualité concernant la santé sexuelle et procréatrice pour les femmes et les jeunes dans les régions ciblées</p>	<p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Inclusion des coûts d'un ensemble intégré de services de santé sexuelle et procréatrice par le Gouvernement <p><i>Point de départ :</i> Non; <i>cible :</i> oui</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres qui fournissent l'ensemble essentiel décidé de services en matière de santé sexuelle et procréatrice dans les régions ciblées <p><i>Point de départ :</i> Aucun; <i>cible :</i> 48</p>	<p>Ministère de la santé; Ministère de l'enseignement supérieur, Ministère de la recherche scientifique, de l'information et de la communication; Ministère des affaires sociales; Ministère de la jeunesse, des sports, des femmes et de la famille; Ministère de l'intérieur, Ministère de l'infrastructure, planification et développement durable ; Parlement; système des Nations Unies; société civile; médias; partenaires sociaux; gouvernorats ciblés.</p>	<p>1 375 million de dollars (1 million provenant du budget ordinaire et 0,375 million d'autres sources)</p>

Priorités nationales : a) assurer le progrès social et l'égalité des chances et renforcer la protection sociale ; b) améliorer l'état de santé de la population, la qualité et l'utilité de l'enseignement, la situation des femmes et des jeunes

Résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : Les groupes vulnérables ayant des besoins particuliers reçoivent une protection sociale et juridique conforme aux engagements pris par la Tunisie aux termes de conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes

Indicateurs de résultats : a) mise en œuvre de systèmes régionaux et locaux d'information produisant des données décomposées par sexe concernant des groupes vulnérables ayant des besoins particuliers; b) existence d'un mécanisme transparent en faveur de groupes vulnérables ayant des besoins particuliers qui utilise les systèmes d'information; c) définition, par des textes juridiques, de services minimaux pour chaque catégorie vulnérable conformément aux engagements pris par la Tunisie dans le domaine des droits de l'homme et de l'égalité des sexes; d) taux d'application des recommandations résultant de rapports de comités internationaux

<i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produit, point de départ et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Réalisation 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes (Égalité plus grande des sexes, autonomisation des femmes et des filles, et droits en matière de procréation, y compris chez les femmes, les adolescentes et les jeunes les plus vulnérables et marginalisées)	Produit 1 : Capacités accrues des décideurs nationaux et des organismes de la société civile de promouvoir les droits en matière de procréation et l'égalité des sexes	Indicateurs de produit : <ul style="list-style-type: none"> • Système fonctionnel qui suive les avancées et rende compte de l'application des recommandations concernant les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris en matière de procréation <i>Point de départ :</i> Absence d'un tel système; cible : existence d'un tel système <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations, gouvernementales ou non, formées pour surveiller l'application des recommandations de l'examen périodique universel <i>Point de départ :</i> 0; cible : 5 <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives de mobilisation prises par la société civile et les réseaux parlementaires pour diffuser et promouvoir les droits en matière de procréation et l'égalité des sexes <i>Point de départ :</i> 0; cible : 3	Ministère des affaires étrangères; Ministère de la jeunesse, des sports, des femmes et de la famille; Ministère du développement et de la coopération internationale; Ministère de la justice; Ministère de l'intérieur; Parlement; organisations non gouvernementales œuvrant pour les droits des femmes et les droits fondamentaux; ONU et autres organisations internationales	2,10 millions de dollars (0,65 million provenant du budget ordinaire et 1,45 million d'autres sources) Total pour l'assistance et la coordination concernant le programme : 0,250 million de dollars
Priorités nationales : a) assurer le progrès social et l'égalité des chances et accroître la protection sociale; b) améliorer l'état de santé de la population, la qualité et l'utilité de l'enseignement, la condition de la femme et des jeunes				
Résultat du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : par une concertation, les pouvoirs publics préparent, suivent et évaluent des réformes sociales sur la base de données factuelles et en vue de l'équité				
Indicateurs de résultats : a) nombre de stratégies concertées reposant sur des données factuelles, dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la protection sociale; b) nombre de systèmes, nouveaux ou améliorés, de suivi et d'évaluation conçus avec la participation des bénéficiaires dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale; c) nombre de programmes sociaux évalués de manière indépendante, en fonction de leur équité				

<i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produit, point de départ et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
Résultat 4 : dynamique des populations (Renforcement des politiques nationales et des programmes de développement international par la pleine prise en compte d'analyses fondées sur des faits au sujet de la dynamique des populations et de leurs liens avec le développement durable, la santé sexuelle et procréatrice et les droits en	Produit 1 : Mobilisation sur la base de données factuelles visant à fournir des informations pour des décisions nationales concernant la dynamique des populations, la santé sexuelle et procréatrice et les droits en matière de procréation, le VIH, les adolescents et les jeunes et l'égalité des sexes	Indicateurs de produit : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'analyses consacrées à la dynamique des populations et à l'accès à la santé sexuelle et procréatrice dont les résultats sont diffusés <i>Point de départ :</i> 3; cible : 7 <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mémoires concernant les politiques appuyées par le FNUAP qui ont été présentés aux décideurs et aux personnes influentes auprès de l'opinion 	Institut national de statistique, Ministère de la santé publique; Ministère des affaires sociales; Ministère de la jeunesse, des sports, des femmes et de la famille; Ministère de l'infrastructure; planification au niveau	1 275 million de dollars (dont 0,60 million provenant du budget ordinaire et 0,675 million d'autres sources).

<i>Résultats du plan stratégique du FNUAP</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de produit, point de départ et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources</i>
<p>matière de procréation, le VIH et l'égalité des sexes)</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un recensement de bonne qualité dont les résultats ont été traités, analysés et diffusés selon des recommandations convenues au niveau international (au cours des 10 années écoulées) <p><i>Point de départ :</i> Non; cible : oui</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évaluations d'interventions stratégiques concernant la santé sexuelle et procréatrice des adolescents et des jeunes <p><i>Point de départ :</i> 0; cible : 1</p>		<p><i>Situation de départ :</i> 0; objectif : 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'évaluations d'interventions stratégiques liées à la santé sexuelle et procréatrice ainsi qu'aux adolescents et aux jeunes <p><i>Point de départ :</i> 0; cible : 1</p>	<p>du pays et développement durable; organisations non gouvernementales, en particulier celles qui ont des activités concernant les femmes et les jeunes; organismes des Nations Unies; organismes de coopération bilatérale; universités et centres de recherche</p>	